

Extrait du discours de M. G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral,
prononcé à la Journée des Banquiers le 4 octobre 1974 à
Lausanne

Au regard de nos problèmes actuels, la gestion des finances publiques, et des finances fédérales en particulier de ce dernier quart de siècle ne paraît guère avoir posé que des problèmes de routine. Les prévisions - pourtant fondées - de la commission Jöhr en 1966, ou de l'Administration des finances en 1971, immédiatement démenties par des rentrées inattendues, ont été rangées parmi les prophéties de malheur de professeurs hypocondres ou la lamentation quasiment rituelle des fonctionnaires ou du chef du Département des finances. Elles ont eu autant d'effet que la prédication dominicale qui rassure le pécheur après une heure de contrition. Aussi bien leur réalisation, aux amplitudes prévues, à quatre ou cinq ans de retard, a-t-elle pris chez beaucoup les proportions d'une catastrophe.

Le quiétisme rassuré à trop bon compte a cédé la place au prophétisme de mélodrame. Aussi bien, pour retrouver bon sens et sang-froid, pour nous dégager de tout lyrisme, convient-il de prendre quelque distance, d'apprécier la signification et le rôle du budget public suisse, de le confronter à l'évolution européenne, avant d'examiner quels sont les moyens, dans les conditions présentes, qui nous permettront de nous dégager d'un mauvais pas.

Le budget public n'est pas une institution en soi: c'est l'instrument essentiel de la politique de l'Etat, c'est la condition de cette politique. La réflexion du Baron Louis, qui fut ministre sous la Restauration française et sous la monarchie de Juillet "Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances" n'est pas dépourvue de vérité, mais elle est un peu courte. On pourrait aisément l'inverser. Mais elle se réfère à une époque où la conception de l'Etat et de son rôle était singulièrement étriquée: "Assurer l'ordre à l'intérieur et la défense à l'extérieur". Encore l'assurance de l'ordre était-elle étroitement limitée à rendre la justice, en fonction d'un certain ordre de droit, à faire la police et à poursuivre les malfaiteurs. Le "laissez-faire" était maxime d'Etat dans l'ordre économique, tandis que la charité chrétienne devait seule pourvoir aux misères des déshérités.

Cette conception étriquée de l'Etat est loin d'avoir été une constante ou une tradition. Elle serait plutôt l'expression d'une assez brève époque. Sans remonter plus haut, on évoquera l'interventionnisme et le dirigisme de Colbert, donnant à l'industrie et au commerce de la France plus d'impulsion que la seule entreprise privée. La République de Berne du 18^{ème} siècle, pourtant bien asscupie dans ses routines et ses privilèges, marquait un souci actif de ravitaillement du pays, d'équilibre des prix, de développement éclairé - au moins dans les principes, timide à la vérité dans l'action - de l'agriculture et de l'industrie. La police des blés témoignait d'une volonté marquée et efficace de régulation économique et de modération des prix. Les caisses des bailliages participaient au crédit autant que les créanciers privés et l'aide aux pauvres n'était pas laissée aux hasards de la bienfaisance privée.

Si ces interventions avaient leur justification dans des économies qui nous paraissent - à la distance historique - stratifiées pour des siècles, à plus forte raison la révolution industrielle du 19^{ème}, puis les mutations du 20^{ème}, infiniment plus profondes et plus rapides qu'à aucune époque de l'histoire, ne pouvaient laisser l'Etat indifférent.

Loin de "reléguer toute la machine d'Etat au musée des antiquités à côté du rouet et de la hache de bronze", comme l'annonçait Engels - et, en d'autres termes Marx et Lénine - les régimes socialistes de l'Est l'ont doté de tous les pouvoirs. Ailleurs, dans les démocraties industrielles comme dans les pays du Tiers monde, l'empirisme pragmatique ou le réformisme modéré ont, partout, renforcé les interventions de l'Etat.

Il fallait assurer la capacité de concurrence de l'économie, contribuer à la recherche, à la formation professionnelle, stimuler les entreprises, assurer leur compétitivité par des infrastructures diverses, des régimes fiscaux, une politique du crédit.

Il fallait tempérer les emballements et les empiétements d'entreprises dont le dynamisme pouvait porter préjudice à l'ensemble en créant des conditions de monopole ou de cartel.

Il était non moins indispensable de sauvegarder des branches nécessaires à l'équilibre économique et social, de remédier au chômage. En dépit de l'essor considérable de l'économie, des progrès du confort, le produit national n'était pas équitablement réparti; bien des catégories sociales n'avaient pas la possibilité d'assurer leurs vieux jours, de faire face aux dépenses de la maladie. Enfin l'incertitude des temps et les développements de la technique des armements nécessitaient d'importants engagements militaires.

Il s'ensuit que le budget public ne peut être considéré comme une simple comptabilité ménagère. Non seulement il doit assurer le fonctionnement élémentaire de l'Etat, mais il a un rôle dans l'équipement, une fonction de péréquation, interprofessionnelle, interrégionale, sociale. En même temps, il exerce - par le volume plus ou moins grand d'argent qu'il met en circulation - une influence de freinage ou de stimulation conjoncturelle, de régulation relative de l'emploi.

Ainsi les finances publiques ont-elles été constamment plus sollicitées. Le budget public américaine, par exemple - y compris les dépenses des Etats et des pouvoirs locaux - a passé, de 1929 à 1970 de 10 pour cent du produit national brut à 32 pour cent. Il est vrai qu'entretemps les responsabilités mondiales, économiques et militaires des Etats-Unis se sont considérablement accrues.

Mais l'évolution en intervention de l'Etat et en développement du budget public est encore plus marquée dans les pays industriels d'Europe occidentale, du moins si l'on tient compte, non du chiffre absolu des dépenses, mais de leur rapport au produit national brut. Ces chiffres, émanant des statistiques de l'OCDE et de données aussi comparables que possible, doivent être

considérés avec le sentiment de leur relativité. Ils ne tiennent pas compte, par exemple, des participations des collectivités publiques aux entreprises industrielles ou bancaires, qui ont, en Italie ou en France, une extension considérable.

En moyenne, en 1971 - 1972, onze pays industriels consacraient aux dépenses publiques 34 pour cent de leur produit national brut. Venaient en tête à 46 et 42 pour cent la Suède et le Danemark. L'Autriche s'inscrivait à 36 pour cent, la République fédérale d'Allemagne à 30 pour cent, l'Italie à 31 pour cent, la France à 28 pour cent. La Suisse venait, très largement, au dernier rang, à 24 pour cent du produit national brut.

Il faut sans doute tenir compte du fait que notre produit national brut est, en fonction de la population et compte tenu des valeurs de change, l'un des trois plus hauts de l'Europe. Il n'en reste pas moins qu'en comparaison de nos ressources les finances publiques suisses se tiennent à une évidente modération.

Cela ne signifie pas que nous devions, par une dévotion ou une simple résignation à la croissance continue des dépenses publiques, nous appliquer à rattraper d'un coeur léger la moyenne européenne. La relative modicité de nos budgets publics et par conséquent de notre fiscalité est sans doute un facteur de notre expansion économique et de notre capacité de compétition. Or on connaît la misère de nos ressources naturelles. Nos réserves hydro-électriques sont presque épuisées, le lait n'est pas le pétrole et le cristal de roche n'est ni l'or ni l'uranium.

Il s'ensuit que nous devons strictement et prudemment modérer nos dépenses publiques, éviter surtout dans l'euphorie du plein emploi et d'une exportation favorable de tirer trop de traites sociales sur un avenir économique incertain. Nous devons être critiques aux dynamisations généreuses, mais sans provisions, et faire en sorte que les piliers de notre sécurité sociale, croissant et multipliant, n'étouffent pas notre production et notre capacité de concurrence. Le plus généreux système de sécurité

sociale n'est que monument de paperasse s'il n'est pas gagé sur une économie compétitive. Le taux d'accélération de ces dernières années en matière sociale comme en matière d'enseignement universitaire se justifiait d'un incontestable retard à rattraper. Il ne saurait être maintenu en progression continue sans dépasser la limite de nos moyens.

Mais cette ferme mesure que nous devons marquer à l'expansion de nos dépenses publiques, nous devons aussi l'opposer à ceux qui, trépignant de joie sur nos caisses vides, voient l'occasion venue, grâce à nos déficits, de nous contraindre à une réduction drastique et massive de nos budgets.

Sans doute, outre l'extrême vigilance que nous devons témoigner à l'égard des engagements nouveaux, est-il possible d'opérer des freinages, des réductions, des étalements, des choix dans les dépenses en cours. Le Conseil fédéral s'y est appliqué en réduisant, cet été, d'un demi-milliard les budgets présentés. Il poursuivra, dans ce sens, l'examen des dispositions légales et des ordonnances d'application, bloquera, conformément aux décisions du Parlement, l'augmentation globale du personnel fédéral.

Mais il y a d'évidentes limites aux compressions budgétaires. Il y a tout d'abord cette constatation que nous venons de faire: le budget public suisse est modéré au regard des ressources du pays. Ensuite le budget n'a qu'une flexibilité très relative: c'est une addition d'obligations légales, de conventions, de tâches, de fonctionnements, de contrats. Outre que la Confédération ne peut faire défaut à ses engagements vis-à-vis des cantons, des communes, des entreprises, des pays tiers, elle a certaines missions à accomplir

- la péréquation, limitée d'ailleurs, de ressources entre les cantons aux conditions disparates à missions identiques
- les tâches d'équipement, celles de la protection de l'environnement, celles de la formation professionnelle, même s'il convient de ne pas sacrifier à l'inflation universitaire
- la sécurité sociale, qui ne saurait dans son ensemble être

réduite d'autant que l'inflation atteint lourdement la sécurité privée

- le budget de la défense nationale à moins de 2 pour cent de notre produit national brut ne saurait - dans des circonstances qui sont loin d'être celles du désarmement total - dépasser le niveau de crédibilité. La Suède, neutre elle aussi, lui consacre plus de 4 pour cent, c'est-à-dire le double en fonction de ses ressources.

Mais si l'effort de défense nationale est, chez nous, strictement mesuré, cela n'est pas par altruisme aux autres peuples. Sans doute, par des investissements, des prêts et des engagements divers, l'aide privée au Tiers monde est-elle importante. En revanche, notre aide officielle est réduite à la portion congrue.

Nous consacrons en aide publique au développement moins de 2 pour mille du produit national brut quand la moyenne des petits et moyens pays d'Europe est au-dessus de 5 pour mille. La Suède, par exemple, dépense à ce titre quatre fois ^{en chiffres absolus,} plus que la Suisse et les Pays-Bas cinq fois plus. Notre contribution constitue à peine le minimum de décence.

Le budget public - celui de la Confédération et, parallèlement, celui des cantons et des communes - joue un rôle de régulation et de continuité économique. D'une part en raison des sommes mises sur le marché de la consommation, en salaires, en rentes, en subventions. D'autre part en fonction du travail distribué et des commandes passées.

En 1972, sur un volume de 24 milliards investis dans l'industrie du bâtiment et du génie civil, 9 milliards émanaient des collectivités publiques, dont 1,2 milliard de la Confédération, en intervention directe, sans tenir compte des subventions. Certes, ces sommes peuvent et doivent être réduites: l'année 1972 était une année - nous l'avons vu à propos de la politique du crédit -

de manifeste, de malencontreuse surexpansion.

Il est inévitable que l'industrie de la construction qui atteignait 20 pour cent du produit national brut - tandis qu'ailleurs elle ne dépasse guère 15 pour cent - reprenne un rythme normal, une allure de croisière, correspondant aux besoins du pays. Si douloureuses fussent-elles, les restrictions décidées, tardivement, à la fin de 1972 étaient une nécessité. Elles ne sauraient être brusquement et totalement levées.

Mais on ne saurait bloquer les freins au point de compromettre une continuité d'équipement, une nécessité d'entretien, et, d'autre part, d'abaisser au-dessous du niveau critique le volume des travaux de la corporation, la démantelant gravement.

Les théoriciens des caisses vides s'en prennent volontiers aux fonctionnaires, à leur effectif, à leur rétribution. Il va sans dire que l'on pourrait, ici ou là, trouver un office ou un bureau où la densité du travail n'atteint pas le 100 pour cent. Mais l'on doit aussi en évoquer d'autres, à des niveaux divers, où les difficultés de recrutement, l'attrait de certains emplois privés, nous laissent fort au-dessous de l'efficacité souhaitable: les contrôles fiscaux sont insuffisants faute de personnel, les dossiers de recours s'accumulent à la Centrale de compensation de l'AVS, les PTT recrutent difficilement leurs facteurs, l'office de l'énergie - par manque de cadres - ne suffit plus à ses tâches actuelles et les cantons de plaignent, en bien des domaines, de la lenteur mise à traiter leurs requêtes par insuffisante dotation de certains bureaux. Le Conseil fédéral accepte le blocage des effectifs pendant deux ans, dans la volonté d'opérer toutes les péréquations possibles à l'intérieur de l'administration.

J'évoquais les difficultés de recrutement dans certains secteurs de nos activités, par la concurrence d'autres emplois. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que les conditions de travail et de rétribution demeurent compétitives. On a parlé de l'impact des augmentations de salaires sur l'inflation. Il est vrai qu'une modération généralisée serait une manière de freinage efficace. Mais nous ne nous dissimulons pas qu'elle ne saurait, sauf accélération majeure, intervenir par décret d'autorité: elle doit être concertée entre partenaires sociaux et comporter, parallèlement un contrôle des prix, une limitation des revenus et bénéfices. Les fonctionnaires fédéraux ne sauraient être seuls sacrifiés sur l'autel de la conjoncture. Mais il faut apprécier qu'ils aient renoncé pour 1974 et 1975 à une amélioration du salaire réel. Nous souhaiterions qu'il en soit de même, du côté patronal et salarial, dans toutes les corporations. Mais tel n'est malheureusement pas le cas. Trop de revalorisations, dépassant l'indice des prix, viennent compromettre la lutte contre l'inflation.

Le Conseil fédéral et le Parlement ne borneront pas leur volonté d'économie à quelques gestes symboliques. Ils sont fermement décidés à toutes les économies rationnelles et raisonnables, à une revision méthodique des conditions de travail et d'efficacité.

Les 500 millions économisés sur les prévisions de 1975, en dépit de l'inflation, une réduction de 1,5 milliard sur les dépenses prévues des cinq années prochaines ne sont que la première étape d'une entreprise systématique, tenace et patiente.

Nous réduirons à l'indispensable et aux possibilités de financement les engagements nouveaux. Mais nous nous refusons à tout fanatisme des caisses vides, à une politique de déflation délibérée qui compromettrait le fonctionnement des institutions, l'équipement du pays, les péréquations nécessaires, la continuité de l'Etat. Je ne saurais mieux dire qu'en citant un récent article de Pierre Béguin dans la Gazette de Lausanne: "On peut et on doit désirer que le pays marche d'un mouvement moins précipité. Mais ce serait une grande faute que d'en faire un pays rétrograde et paralysé. Ce serait en quelque sorte une autre folie."

Les mesures de modération des dépenses, limitées du fait que notre budget public est déjà, en comparaison des autres, modéré, ne nous apportent pas l'équilibre des finances. Elles réduiraient, pour l'an prochain, le déficit à 1,8 milliard.

Pouvons-nous nous en accommoder? Il est vrai que l'équilibre du budget public n'est pas un tabou absolu, le budget n'étant, au demeurant, qu'un instrument de la politique et non une institution en soi. Des circonstances de guerre, de crise économique peuvent contraindre d'y déroger profondément. La politique de déflation des démocraties occidentales du début des années 30 n'a fait qu'aggraver la crise économique qu'elle prétendait combattre. Le Dr Schacht a trouvé moyen de financer le réarmement du 3^{ème} Reich.

Mais nous n'en sommes pas là. Nous vivons dans la paix, dans le plein emploi, dans l'inflation. Ces trois conditions doivent déterminer notre politique budgétaire. Nous ne pouvons faire marcher la planche à billets ou manipuler les réserves de la Banque nationale pour éponger nos déficits. Ce serait accélérer gravement une inflation déjà rapide.

Nous ne pouvons solliciter davantage le crédit, ses disponibilités étant limitées à la fois par les restrictions de la politique conjoncturelle et par les conditions du marché international. Les interventions de la Confédération par plus d'un demi milliard sur le marché ont déjà poussé à la hausse du taux de l'intérêt, c'est-à-dire à la hausse du taux hypothécaire, par là du logement et des prix agricoles, et ce n'est pas une consolation de grand poids que de constater que l'argent reste, en Suisse, meilleur marché que chez nos voisins. Les déficits publics - et ceux de la Confédération, d'autant plus malencontreux qu'ils sont nouveaux et massifs - attisent l'inflation. Le rapport Jöhr constatait, en 1966: "Le moins qu'on puisse exiger est que les finances soient gérées de telle façon que la Confédération ne favorise aucunement l'inflation ... Elle devrait couvrir la totalité de l'excédent de dépenses du compte financier. On pourrait aller encore plus loin et exiger qu'elle réalise des excédents de recettes atteignant en moyenne ceux des années 1953 à 1965 et exerce de cette façon une action anti-inflationniste ... (en stérilisant ces excédents)."

Nous faisons exactement le contraire. A l'aspect de contre-indication conjoncturelle s'ajoute l'élément ménager, l'élément pot-au-feu du ménage public, cette sagesse des familles qui veut que l'on ne s'endette pas en période de plein travail, que l'on paie comptant, que l'on n'hypothèque pas l'avenir. Or, s'il faut reconnaître que le bilan de la Confédération est très sain grâce à une dette qui ne dépasse pas la moitié d'un budget annuel, les collectivités publiques, cantons et communes sont, elles, lourdement chargées. Avec, par quelque 41 milliards, 35 pour cent du produit national brut, nous sommes plus lourdement hypothéqués

que la France, avec 14 pour cent, et la République fédérale d'Allemagne avec 17 pour cent.

Enfin, nos déficits publics et fédéraux en particulier nuisent au crédit du pays. Notre expansion industrielle, plus encore la sécurité de nos institutions bancaires sont liées à un élément de confiance. L'aggravation de nos déficits, notre incapacité à les réduire en période de plein emploi, notre déliquescence budgétaire, jetteraient le doute sur la justification de cette confiance.

Nous ne pouvons admettre et ne pouvons d'ailleurs financer par quelque expédient l'aggravation des déficits de la Confédération. Nous avons vu que la compressibilité des dépenses avait ses limites, si l'on entend que l'Etat assume ses tâches élémentaires. Il faut bien si nous entendons ramener le déficit prévu pour l'an prochain à 5 à 600 millions, et à moins encore en 1976, recourir à l'impôt. A l'impôt, dont le fléchissement est, autant et plus que l'augmentation des dépenses, responsable de nos découverts. En 1973, les dépenses ont progressé de 12 pour cent, les recettes de 7 pour cent.

La fiscalité des cantons et des communes repose à 90 pour cent sur l'imposition directe. Elle suit à deux ans près, dans certains cantons à une année près, l'expansion des revenus plus que proportionnellement, grâce à l'assasonnement, plus ou moins épicé suivant les cantons, de la progression à froid. Ce qui explique - outre un sérieux freinage des investissements - l'heureuse surprise des déficits cantonaux 1973 réduits, par rapport aux prévisions budgétaires, de 1'350 à 800 millions.

Les conditions fiscales de la Confédération sont fort différentes. L'impôt direct n'y intervient que pour 15 pour cent, avec un retard de trois à quatre ans sur la progression des revenus. Nous payerons, en 1975, un impôt sur la moyenne des revenus des années 1971 - 1972. Encore a-t-on eu, en 1973, l'idée généreuse mais conjoncturellement et financièrement intempestive d'en corriger profondément la progression à froid.

Mais les défaillances principales se situent au niveau des revenus douaniers. Pour deux raisons bien compréhensibles. Tout d'abord, nous sommes presque seuls au monde à pratiquer des tarifs douaniers au poids spécifique. C'est administrativement plus simple à prélever, mais cela, naturellement, ne suit pas le moins du monde l'évolution des prix. Il est malheureusement un peu tard pour corriger cet archaïsme. Car nous sommes en pleine démobilitation des tarifs douaniers avec nos principaux partenaires, dans le cadre du GATT, de l'AELE et, surtout, du Marché commun. Cette politique, fort judicieuse, de stimulation des échanges, a, sans doute -- mais, à vrai dire, dans l'inflation nous ne nous en sommes guère aperçus -- abaissé le prix de nos importations. Mais, du même coup, elle nous prive, chaque année, de substantielles ressources douanières. Au moment de la votation sur le traité de libre-échange avec la CEE, la moins-value sur les droits de douane destinés à être abolis d'ici 1979 a été trop modestement estimée en 1973 à 92 millions de francs, à 300 millions cette année; à 430 millions en 1975 et à 1 milliard en 1979, ces chiffres, inférieurs à la réalité. Il eût été logique d'en prévoir, alors la contre-partie. Sous la forme d'une taxe à la valeur ajoutée, par exemple, qui aurait eu un double avantage. Celui d'abord de rapporter davantage que l'ICHA qui ne saurait, techniquement, sans distorsions pour certaines branches, être porté au-dessus de 6 - 9 pour cent. L'avantage ensuite, de constituer une réplique nécessaire aux TVA généralisées dans les pays de la CEE, dans l'intérêt de nos exportations puisque celles-ci ne seront plus frappées par la "taxe occulte".

Il est donc urgent de substituer à l'ICHA une taxe à la valeur ajoutée - moins étendue, moins paperassière et moins lourde que d'autres - qui d'une part nous compense la perte de ressources douanières et, d'autre part, mette notre industrie d'exportation en situation de concurrence équitable. Le rapport en est déposé. La consultation sera ouverte l'an prochain. Nous présenterons, au début de 1976, nos propositions au Parlement; le peuple et les cantons seront, à la fin de la même année, appelés à se prononcer, parallèlement, à une réforme de la fiscalité directe en

harmonisation avec les fiscalités cantonales et si possible, et aussi loin que possible, une nouvelle répartition des tâches et des ressources entre la Confédération et les cantons.

Mais le nouvel impôt indirect ne pourrait, techniquement et de par nos procédures politiques, entrer pleinement en vigueur qu'en 1978. D'ici là, pour faire face aux déficits croissants, il n'y avait d'autre solution que de majorer le vieil ICHA, malgré ses défauts, et d'augmenter les taxes sur l'essence et les huiles de chauffage.

Il n'était pas possible d'intervenir d'une manière rapide et substantielle dans le domaine de la fiscalité directe, domaine particulier des cantons, d'empiéter sur leurs ressources au moment où ils se voient eux-mêmes contraints à reviser leurs lois d'impôts et où nous sommes en discussion avec eux pour une meilleure cohérence et coordination de cette fiscalité directe.

D'autre part, l'analyse de notre fiscalité, et sa confrontation aux impositions européennes, amène les constatations suivantes:

1. La part de la fiscalité directe s'est accrue ces dernières années. Sur le plan général, Confédération, cantons et communes, elle a passé de 64 pour cent en 1966 à 67 pour cent en 1971, sur le plan fédéral de 23 pour cent en 1963 à 31 pour cent en 1973.
2. La comparaison européenne fait constater, pour les années 1970 - 71, une fiscalité suisse ne dépassant guère 25 pour cent du produit national brut, alors que la moyenne européenne OCDE est de 35 pour cent, les pays scandinaves culminant à plus de 40 pour cent.
3. La proportion de l'impôt indirect est partout plus élevée que chez nous, culminant au-dessus de 15 pour cent en France, en Grande-Bretagne, en Autriche, s'établissant à 12 pour cent du produit national brut en République fédérale d'Allemagne, alors qu'elle ne dépassait pas chez nous 8,5 pour cent de ce même produit.

Nous étions dès lors fondés à ne toucher que fort peu à l'impôt fédéral direct, en augmentant légèrement ses maximums et à

porter un effort, supportable et, pour l'essentiel, compensatoire de douanes disparues, sur l'ICHA, la taxe sur les huiles et les carburants.

Nous ne sommes pas, dans notre situation de plein emploi, de prospérité, de sécurité sociale améliorée, en situation de catastrophe. Mais nous sommes en situation critique, étymologiquement en situation qui exige jugement et décision.

Nous ne pouvons admettre la progression des déficits, leur amplification certaine, si nous ne prenons pas des mesures très fermes.

En matière de dépenses, nous devons soumettre à critique et à réduction notre budget courant, veiller surtout à ne pas engager de dépenses nouvelles sans en avoir la couverture, cesser de planifier en fonction d'une croissance continue des interventions de l'Etat. En même temps savoir qu'il est des limites aux compressions de dépenses, une continuité des tâches publiques qui ne saurait être rompue.

En matière de recettes nouvelles: tout en étant, là aussi, bien conscients des limites de la fiscalité, connaissant ses retombées économiques, savoir et faire savoir que notre pays n'a pas les recettes indispensables à un budget public qui est, en proportion de nos possibilités économiques, le plus modéré de toute l'Europe industrielle.

Conclusion

J'éprouve bien que la mission du Conseil fédéral n'est pas facile. Nous survenons, en troubles-fêtes, au terme d'un quart de siècle d'euphorie, porté par les résultats, chaque année surprenants, d'une expansion continue. Notre constat, les mesures que nous avons prises ou proposées, en économies ou en recettes, dérangent une sécurité, un confort, des habitudes et des intérêts. Oubliant les avantages que nous a, dans tous les secteurs, apportés la croissance, on n'en veut plus voir que les retombées désagréables, en les portant au compte d'autrui ou à celui, commode, du

gouvernement.

J'ai dit notre situation non catastrophique, mais critique. Elle requiert non de l'héroïsme, mais du bon sens, un minimum de discipline et de sens civique. Du bon sens: car nous savons bien que nous payerions demain, multiplié, à intérêts composés ce que nous ne réglerions pas aujourd'hui. Car rien, ni le progrès, ni la sécurité sociale, ne naît de rien.
